



**DELIBERATION N° 26/071 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
"A CHJAMA DI L'ARTI"- APPEL À PROJETS 2026 "LEGHJE E CUMEDIE"
CHÌ APPROVA U SUSTEGNU À A CREAZIONE ARTISTICA È CULTURALE
"A CHJAMA DI L'ARTI" - CHJAMA A PRUGETTI 2026 "LEGHJE E CUMEDIE"**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, visée en son article 10, et le décret 2001.495 du 6 juin 2001, et notamment son article 1er pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République « loi NOTRe »,

VU la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2017 approuvant le nouveau cadre de l'action Culturelle et le nouveau cadre de l'action patrimoniale de la Collectivité Territoriale de Corse,

- VU** la délibération n°21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse du 18 novembre 2021,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** l'aide allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.111666, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements n°2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, n°2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, n°2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et n°2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le lancement de l'appel à projets « LEGHJE E CUMEDIE » tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'appel à projets, à individualiser les fonds correspondants et à prendre toute mesure subséquente (arrêtés, conventions, contrats et avenants).

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SUSTEGNU À A CREAZIONE ARTISTICA È CULTURALE
"A CHJAMA DI L'ARTI" - CHJAMA A PRUGETTI 2026
"LEGHJE E CUMEDIE"
SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
"A CHJAMA DI L'ARTI"- APPEL À PROJETS 2026 "LEGHJE
E CUMEDIE'

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport porte sur la reconduction de l'appels à projets LEGHJE E CUMEDIE pour l'année scolaire 2026-2027.

I. CONTEXTE

Le constat établi dans le rapport d'orientation sur la politique linguistique, adopté en Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022, ainsi que dans l'enquête sociolinguistique de 2022, est celui d'un recul de l'usage quotidien du Corse dans l'espace public en dépit d'un fort attachement.

Ce recul se reflète dans la faible utilisation du Corse dans l'expression théâtrale.

La Collectivité de Corse entend contribuer aux objectifs de rendre visible la langue corse dans chaque politique publique et de réinscrire la langue corse dans l'espace social.

De plus, bien que derrière nous, la crise sanitaire n'aura pas été sans conséquences sur nos modes de vie, nos habitudes, notre rapport aux lieux de sociabilité, et notamment aux lieux d'expression culturelle.

Cette période post-covid a également démontré l'importance de la culture et de l'art dans toutes ses expressions, élément essentiel de définition d'un rapport à son territoire et au monde.

Ceci vaut pour tous, mais se pose avec plus d'acuité lorsqu'il s'agit des plus jeunes, et de l'expression artistique en langue corse.

C'est pourquoi, au-delà des aides directes attribuées dans les divers secteurs aux structures culturelles, il avait été décidé d'initier une expérimentation par délibération n° 22/087 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 approuvant le lancement de l'appel à projets « LEGHJE È CUMEDIE », afin de :

- ✓ Favoriser la création contemporaine du théâtre jeune public en langue corse, qui reste pour l'heure, peu développée ;
- ✓ Mettre en valeur la littérature jeunesse en langue corse ;
- ✓ Permettre aux enfants de voir ces spectacles dans des lieux de diffusion appropriés ;
- ✓ Habituer le public de demain à fréquenter les salles de spectacles qui peinent à retrouver leur niveau de fréquentation d'avant covid.

Le présent rapport propose de reconduire pour la cinquième édition l'opération Leghje e Cumedie.

II. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJETS DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT : LEGHJE E CUMEDIE

L'appel à candidatures « Leghje e Cumedie » vise à demander aux acteurs culturels professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

A. LE PRIX DES JEUNES LECTEURS DE CORSE « LEGHJE ELEGHJE »

C'est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte. Il existe depuis 17 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans. En collaboration avec l'Education Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de quatre ouvrages, dont deux en langue corse, est remis gracieusement aux classes de maternelles, de CP, de CE1/CE2, et CM1/CM2, *(soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse)*.

Ces classes pourront exploiter à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail sera de primer le livre préféré de chaque élève, qui devra voter individuellement.

A ce jour, plus de 10 000 élèves pour 460 classes participent à ce prix, soit 86% des écoles du rural.

La sélection de livres pour la période scolaire 2026-2027 est en cours. Dès son établissement, l'appel à projets sera lancé.

B. OBJECTIFS ET OBJET DU PRIX LEGHJE E CUMEDIE

Cette récompense collective donnée aux enfants qui ont participé à ce prix « Leghje Eleghje » vise également à :

- Promouvoir le théâtre jeune public en langue corse,
- Former le public de demain au spectacle vivant en langue corse,
- Permettre aux enfants de voir du spectacle vivant dans des lieux de diffusion.

La représentation des projets retenus se déroulera durant la proclamation des résultats du prix en mai et juin 2027 (les salles de spectacles¹, les dates précises et leur nombre seront communiqués ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse. Néanmoins, la proposition des candidats peut inclure du bilinguisme si besoin.

Le spectacle sera joué devant des enfants allant de la maternelle au CM2.

Les candidatures seront instruites conjointement par les Directions adjointes Arts vivants et Livre et lecture de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse. Celles-ci pourront s'adjoindre l'avis des salles partenaires. Il sera retenu 2 projets.

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, Anima à Prunelli di Fiumorbu, Espace Diamant à Aiacciu, Centre culturel à Portivechju, Centre universitaire Natale Luciani à Corti, la salle de spectacle de la communauté de communes Calvi Balagna...

III. BILAN DE L'APPEL À PROJETS LEGHJE E CUMEDIE

A. Edition 2022-2023

Les compagnies de théâtre qui ont été sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets ont proposé deux adaptations théâtrales de deux livres du prix « Leghje Eleghje » que les enfants ont étudié pendant l'année scolaire.

Il s'agit de :

- **L'associu « ACROBATICA MACHINA » située à Belgudè** qui a proposé l'adaptation/création théâtrale du livre « *A barcella incantata* » de Petru Bertoni et Orlando Forioso.
- **L'associu « NOI VOI » située à San Ghjuvanni di Muriani** qui a proposé l'adaptation/création théâtrale du livre « *A zampugnotta* » de Michèle Corrotti et Ghjermana De Zerbi.

La diffusion de ces pièces a eu lieu dans les salles de spectacle partenaires suivantes :

- à I Prunelli di Fiumorbu dans la salle Cardiccia Anima,
- à Prupia au théâtre de Prupia,
- à Biguglia au centre culturel Charles Rocchi,
- à Corti au centre culturel Natale Luciani,
- à Pigna au centre national de création musicale Voce,
- à Olmi Capella à l'ARIA,
- à Carghjese au spaziu culturale Natale Rochiccioli.

Destinées à un public de scolaires issu des classes d'école ayant participé à l'opération Leghje Eleghje, **37 représentations ont été données entre mai et juin 2023.**

Une ou plusieurs classes des écoles réparties sur 55 communes ont fait le déplacement pour voir les spectacles. Ce sont, donc, **près de 5 000 enfants d'une soixantaine d'écoles** qui ont pu voir sous leurs yeux les livres qu'ils ont lus prendre vie et forme grâce à ces **deux créations contemporaines en langue corse.**

B. Edition 2023-24

Les deux compagnies sélectionnées ont pu trouver un accueil en résidence auprès des salles de spectacle partenaires.

Il s'agit de :

- **Locu teatrale** pour l'adaptation de l'ouvrage « **O Mariucciu !** » de Titto Limongi et Calypso Deminati, paru aux éditions Albiana.
- **Acrobatica machina** pour l'adaptation du livre « **Ma Arba** » de Philipe Castellin, traduit par Geronimi Dumenicantone, aux éditions Albiana.

Concernant la partie diffusion, les spectacles ont été joués 50 fois entre mi-mai et fin juin dans les lieux suivants : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, Anima à Prunelli di Fiumorbu, Espace Diamant à Aiacciu, Centre culturel à Portivechju, Centre universitaire Natale Luciani à Corti.

Bien que le nombre d'inscriptions prévisionnel des scolaires était en hausse par

rapport à l'an dernier en raison de la participation plus forte des écoles de Corse-du-Sud, le nombre de spectateurs est resté identique suite à des annulations de dernière minute.

C. Edition 2024-25

L'appel à projets à abouti à la sélection des deux compagnies suivantes :

- **Compagnie du partage de minuit** pour son projet d'adaptation/création théâtrale du livre « **Pirru et Ricuccata/ L'orio Di I Lestrigoni** » de Paul Turchini-Duriani aux éditions Realita.
- **Les Trois Mats** pour projet d'adaptation/création théâtrale du livre « **Fighidigna** » de Francette Orsoni aux éditions Filu Di A Memoria.

Concernant la partie diffusion, les spectacles ont été joués 49 fois entre mi-mai et fin juin 2025 dans les lieux suivants : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, Anima (salle Timo Pieri) à Prunelli di Fiumorbu, Espace Diamant à Aiacciu, Centre culturel à Portivechju, Centre universitaire Natale Luciani à Corti.

Toutes les inscriptions n'ont pas pu être validées sur la Haute-Corse en raison d'une jauge restreinte dans les salles Timo Pieri, au CCU et à l'auditorium de Pigna. L'incompatibilité des calendriers et le budget alloué n'ont, par ailleurs, pas permis de rajouter des séances supplémentaires. En effet, le nombre d'inscrits était cette année de 6500 enfants issues de plus de 70 écoles.

D. Edition 2025-26

Pour ce millésime, les projets retenus concernent :

- La compagnie « **NOI VOI** » proposant l'adaptation/création théâtrale du livre « **A scola di i casi addisperati** » de Michèle Corotti aux Editions éoliennes.
- La compagnie du « **CYGNE NOIR ASSOCIATION** » avec son adaptation/création théâtrale du livre « **A notti di u piscadorucciu** » d'Hélène Bonardi aux éditions A Granata.

Les spectacles sont à cette date en cours de diffusion. Le nombre de séances prévu est de 47 et environ 6 900 élèves inscrits issus de plus de 80 écoles.

IV. CONCLUSION

Leghje e Cumedie a rencontré un véritable succès auprès des compagnies de théâtre, des auteurs-éditeurs, des enseignants et surtout des enfants.

La qualité des créations a aussi été remarquée par des programmeurs, qui ont décidé de les diffuser dans le cadre de leur programmation jeune public.

En outre, l'appel à projets Leghje e Cumedie adossé au prix Leghje Eleghje nourrit un cercle vertueux. Tous deux encouragent le secteur de l'écriture et de l'édition en

langue corse, la lecture des plus jeunes en langue corse, la création théâtrale contemporaine en langue corse, la rencontre avec des œuvres et des artistes dès le plus jeune âge, la fréquentation des salles de spectacle, etc.

Il s'agit d'un bel exemple de projet mis en œuvre par la Collectivité de Corse en partenariat avec les acteurs culturels publics et associatifs ainsi qu'avec l'Education nationale. A ce titre, la Collectivité de Corse salue l'engagement des théâtres municipaux et des salles privées qui accueillent les résidences de création et les représentations.

Depuis 2024, tous les spectacles créés font l'objet d'une captation vidéo qui est non seulement un outil de communication mais également à vocation pédagogique. Les captations sont conservées à la Cinémathèque de Corse.

Fort du succès des précédentes éditions, il est donc proposé d'approuver le lancement de l'appel à projets Leghje e Cumedie et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à le mettre en œuvre.

L'attribution des subventions aux lauréats donnera lieu à un rapport en Conseil exécutif.

Le coût global prévisionnel de l'appel à projet Leghje e cumedie est estimé à **200 000 €** (il comprend la partie création et la partie diffusion des spectacles) et sera imputé sur le budget de la Culture 2026 en fonctionnement au programme 4423.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.